



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

11-04-2023

**39<sup>e</sup> SÉANCE  
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 11 avril 2023 à 18 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :  
Mme Claudia Bertinotti, conseillère  
Mme Muriel Lafarge, conseillère  
M. Richard Leduc, conseiller  
M. Cédric Champagne, conseiller  
M. Patrick Lasalle, conseiller  
M. Claude St-Cyr, conseiller

Sont absents :  
M. Luc Beauséjour, conseiller  
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Anaïs Baril, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2

**23-250 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**ADMINISTRATION**

3. Soumission numéro AP23-008 – Revêtement asphaltique 2023 – Adjudication de contrat
4. Soumission numéro AP23-006 – Réfection des infrastructures du boulevard de la base-de-Roc et de la rue Dugas – Adjudication de contrat
5. Date et heure de la prochaine assemblée



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

11-04-2023

6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**23-251 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-008 – REVÊTEMENT  
ASPHALTIQUE 2023 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour les travaux de revêtement asphaltique pour 2023 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 mars 2023;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Asphalte Lanaudière	704 550,00 \$		X
2	<b>Sintra inc.</b>	<b>802 000,00 \$</b>	<b>X</b>	
3	Roxboro Excavation inc.	826 266,58 \$	X	
4	Construction & Pavage Généreux inc.	864 610,88 \$	X	

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-008, le contrat pour le revêtement asphaltique 2023, à l'entreprise « **Sintra inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires suivant les quantités estimées, au montant de **802 000,00 \$**, avant taxes.

**QUE** le coût net, soit un montant de **842 100,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette, tel que prévu à la résolution 23-153, et remboursé en **dix** versements égaux de **84 210,00 \$**, puisés à même le fonds général durant les **dix** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débiteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE**

**11-04-2023**

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**23-252 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-006 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC ET DE LA RUE DUGAS – ADJUDICATION DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres pour la réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc et de la rue Dugas a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 mars 2023;

ENTREPRISES		OPTION A	OPTION B
		PRIX AVEC TAXES	PRIX AVEC TAXES
1	T.G.C. inc.	15 200 000,00 \$	11 299 342,29 \$
2	Sintra inc.	15 471 344,88 \$	11 576 819,82 \$
3	Construction G-NESIS inc.	15 658 928,15 \$	11 824 286,55 \$
4	Généreux Construction inc.	15 746 464,36 \$	11 609 140,73 \$
5	Entreprises G.N.P. inc.	19 531 957,60 \$	14 803 600,38 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

**D'ADJUGER**, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-006, le contrat pour la réfection des infrastructures du boulevard de la Base-de-Roc et de la rue Dugas, soit l'option B, à l'entreprise « **T.G.C. inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **9 827 651,48 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 17 avril 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE JOLIETTE

11-04-2023

6

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

7

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 04.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,  
Maire

ANAÏS BARIL,  
Greffière par intérim